

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CFE – 14-15-16 décembre 2014**Réunion préparatoire des administratrices/eur Fdm-adfe (Paris)**

Nous avons analysé les points suivants :

1. l'importance des conventions de sécurité sociale signées entre la France et divers pays. Il semblerait que l'attrait principal est dans la possibilité d'additionner les périodes de cotisation dans différents pays de manière plus positive pour ceux qui préparent leur dossier de retraite.
2. Les possibilités concrètes de contrôler un peu mieux les ressources des adhérents de manière à limiter les fraudes assez fréquentes, on pourrait sans doute utiliser les mêmes contrôles que pour les dossiers de demandes de bourse scolaire à l'AEFE.
3. les changements à venir à la direction de la CFE dont le directeur et le directeur adjoint doivent prendre leur retraite entre fin 2015 et début 2016.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rubelles)**Communication du Président à l'ouverture des travaux**

Le Président du CA a insisté sur les points suivants :

- les modalités encore non totalement définies du mode d'élection pour le renouvellement du conseil d'administration
- départ du directeur adjoint en novembre 2015 et du directeur en juin 2016. Un processus de recrutement doit être mis en route dès début 2015 pour le poste de directeur adjoint. Il reviendra au prochain conseil d'administration de recruter le futur directeur.
- Un ralentissement des adhésions en particulier de celles des jeunes alors que celles des pensionnés continuent d'augmenter.
- Le président n'a réalisé qu'une seule mission à l'étranger : une visite à l'Hôtel Dieu de Beyrouth où la convention de tiers-payant a géré des coûts d'hospitalisation abusifs.
- La demande d'une mission de conseil de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) afin que la CFE soit éventuellement intégrée dans les mises en place des conventions de sécurité sociale.

Commentaire des administrateurs Fdm-adfe : c'est un hors-sujet car cette inspection dépend d'une décision du ministère. De plus s'il y a des points conflictuels avec le ministère, ces derniers devraient être l'objet de la convention de partenariat signée par la CFE et les ministères de tutelle.

Monique Morales (Fdm-adfe), vice-présidente de la Caisse, a fait part de sa surprise en ne trouvant pas la présentation du budget 2015 dans le dossier du CA envoyé aux administrateurs. Le directeur de la CFE a expliqué que ce retard était dû aux réticences de la tutelle qui ne voulait pas donner son accord sur les investissements en informatique prévus pour 2015-2017. L'accord n'a été trouvé qu'à la dernière minute, soit le vendredi précédant la réunion du CA. Voir les explications ci-dessous.

Rapports des travaux de la Commission d'administration générale

Le directeur a signalé une amélioration dans le traitement des dossiers tant ceux de prestations-remboursements que ceux d'adhésions-cotisations. Les délais de traitement sont soumis à des facteurs saisonniers difficiles à maîtriser, même avec l'embauche de personnel supplémentaire et

avec le recours aux heures supplémentaires. Les retards sont donc endémiques et il ne semble pas que l'accord de partenariat puisse avoir un impact positif sur cette situation.

La politique de communication de la CFE continue selon les mêmes modalités : participation aux événements (salons, prix, etc.) liés à l'expatriation, annonces dans les médias papier ou en ligne et supports d'information. L'inauguration du nouvel immeuble, réceptionné en novembre 2014, sera l'objet d'une communication spéciale.

Les systèmes informatiques doivent faire l'objet d'importants investissements dans les trois prochaines années car ils sont basés sur des technologies vieillissantes qui devront être totalement modernisées. Ce processus dit d'urbanisation exige l'embauche de personnel supplémentaire et est à l'origine du conflit avec les tutelles qui ont refusé les investissements indispensables pour cette urbanisation dans le cadre du budget 2015.

La discussion du budget pour 2015, qui n'a été présenté qu'à la dernière minute, a été difficile et la commission a manifesté sa préoccupation pour les crédits d'investissements dans les systèmes informatiques qui seront réexaminés et votés en juin après présentation du plan 2015-2017.

Commentaires des administrateurs Fdm-adfe sur le vote du budget:

Cette situation est une conséquence néfaste mais hautement prévisible de l'établissement d'une Convention de Partenariat entre la CFE et l'Etat représenté par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé (MASS). La tutelle s'exerce « a priori » et le budget de fonctionnement de la CFE pour 2015 n'a été validé par le MASS que quelques heures avant le CA. Les administrateurs n'ont pas pu prendre connaissance du budget avant qu'il leur soit demandé de le voter. Les réserves du MASS portaient sur une partie du plan de développement informatique, qui est la pièce essentielle des investissements de la CFE. Pour éviter un rejet du budget (ce que nous souhaitons par principe), qui aurait interdit tout investissement jusqu'à une nouvelle présentation, nous avons finalement approuvé le budget, sauf les points en litige (budget informatique) que nous devons revoter en Juin. A noter que les représentants du MASS n'étaient déjà plus présents au CA lors de cette discussion, ce qui a été jugé assez surprenant par l'ensemble des administrateurs.

Rapports des travaux de la Commission financière et de contrôle

Comme souvent, la commission a été informée de façon partielle des éléments de la gestion financière, sans cohérence d'une année sur l'autre. La direction semble incapable de proposer des solutions d'avenir. Le constat du vieillissement du fichier et l'absence de solution sont particulièrement préoccupants. La CFE, sous quelques années, sera la Caisse des « vieux » Français de l'étranger et des malades chroniques refusés par les assureurs privés. Son équilibre financier serait alors impossible à assurer. Cette situation n'est pas simple, car pour en sortir par le haut, il faut des mesures législatives, réglementaires et un changement de la gouvernance de la CFE.

Rapports des travaux de la Commission d'action sanitaire et sociale

Nous rappelons que les demandes d'aide doivent être envoyées au service d'action sanitaire et sociale de la CFE. Un formulaire est à compléter accompagné de pièces justificatives. Le formulaire est à demander au service ASSP, sur le site à l'adresse suivante http://www.cfe.fr/pages/votre-sante/contact_ass.php:

<http://www.cfe.fr/pages/votre-sante/action-sanitaire.php>

<http://www.cfe.fr/pages/votre-sante/presentation.php>

Il est également disponible auprès des administrateurs de la CFE et des services consulaires chargés des affaires sociales.

Aides financières individuelles et prestations supplémentaires : budget prévu : 230 000 euros

13 demandes ont été approuvées pour un montant de 15 491 euros entre le 1er mai et le 31 octobre 2014. En séance, 19 demandes d'aide ont été traitées, trois dossiers ont fait l'objet d'un refus. Le montant total des aides accordées est de 25 983 euros. Ces aides portent essentiellement sur les restes à charge suite à des hospitalisations.

Ces aides sont en diminution de 2% pour les dix premiers mois de l'année par rapport à la même période 2013. 47 % = sommes restant à charge des adhérents après remboursement en prestations légales des hospitalisations. 27 % = différentiels concernant les fournitures médicales ou des appareillages. Le reste correspond à des différentiels de soins, produits pharmaceutiques, frais de transport et frais d'hébergement en structure d'accueil proches des hôpitaux.

Estimation de consommation du budget en 2014 : 208 000 euros, soit 91 % du prévisionnel. 25 726 personnes ont bénéficié d'un règlement de prestations d'ASSP de janvier à octobre 2014.

Les dépenses de prévention sont en augmentation de 3% sur les dix premiers mois de l'année. Le budget prévu pour 2014 était de 1 413 000 euros dont 80 % pour la prise en charge de traitements antipaludéens et de vaccins (dont grippe + 4%), 12 % pour le financement des dépistages des cancers (baisse de 4%) et 8 % pour les bilans de santé des bénéficiaires de plus de 60 ans et l'aide à l'arrêt du tabac.

Estimation de consommation du budget : 1 332 000 euros soit 95 % du prévisionnel.

***Commentaire des administrateurs Fdm-adfe :** Faute d'assurances complémentaires, nombre d'affiliés ont des restes à charge importants lors d'hospitalisation, ils peuvent donc présenter des dossiers d'aides complémentaires. Cependant elles sont limitées ; il nous semble donc urgent d'accélérer la recherche d'une solution globale avec un réassureur de type IMA (Inter Mutuelles Assistance) ou autre afin d'élargir le nombre d'établissements conventionnés de tiers payant de par le monde et de réduire les restes à charge.*

Le projet de budget d'action sanitaire et sociale pour 2015 est établi conformément au budget pluriannuel inscrit dans la convention de partenariat Etat/CFE 2014/2016.

1 709 000 euros dont 230 000 au titre des aides financières et 1 479 000 pour les dépenses de prévention. Ce budget est en augmentation de 4 %.

Communication / Prévention :

Poursuite des campagnes d'invitations personnalisées au dépistage de certains cancers, envoi du magazine « santé-jeunes » aux établissements scolaires français, cinquième fiche pratique sur la vaccination, réalisation d'une nouvelle fiche pratique sur la bonne utilisation des antibiotiques etc...

Sur le site de la CFE, mise en place d'un lien vers la première base de données publique des médicaments, « medicaments.gouv.fr », qui permet d'accéder aux indications thérapeutiques, à la composition des médicaments et au service médical rendu.

Troisième catégorie aidée : le montant inscrit au budget de MAE reste malheureusement identique depuis 2011 et s'élève à 498 000 euros loin des besoins estimés à 2 202 000 euros. Il est regrettable que cette mesure d'aide soit presque totalement à la charge de la CFE et non plus du ressort de la solidarité nationale.

Conventions hospitalières et tiers payant

Un seul nouvel établissement a été conventionné en 2014 : l'hôpital CHIANG MAI en Thaïlande.

Missions prévues en janvier 2015

. Liban : proposition aux représentants de l'Hôtel Dieu de France d'avoir recours aux tarifs relatifs aux interventions de chirurgie ambulatoire pour réduire les coûts excessifs actuellement pratiqués sur la base du prix de journée.

. Thaïlande : accord signé avec un établissement à ChiangMai. Négociation pour étendre cet accord à des établissements à Pattaya et à Bangkok (réseau du groupe Ramkhameng). Eventuel accord avec le « St Louis Hospital » de Bangkok et le Phyathai Hospital.

. Chine : recherche d'un partenaire possible à Pékin

. Indonésie : recherche d'un accord avec les établissements RS Pondok Indah et RS Medistra à Jakarta

. Cameroun : mission prévue pour le renouvellement de l'accord existant.

. Mexique : l'accord signé avec IMA est en cours d'expérimentation pour 6 mois, une évaluation aura lieu en juin. Si elle est positive, l'accord pourrait être étendu à d'autres pays.

L'objectif est de mettre en place un tiers payant plus large permettant de réduire le reste à charge surtout pour les affiliés qui n'ont pas de mutuelle (40 % des adhérents).

Les difficultés de négociation de ces conventions nous rappellent que le mode de tarification appliqué par la CFE montre ses limites. En France, la tarification est à l'acte (T2A) (5000 tarifs) et à l'étranger la tarification est à la journée. La tarification française n'est pas transposable à l'étranger, ce qui limite l'extension du tiers payant d'où l'idée de faire appel à un réassureur comme l'IMA (Inter Mutuelle Assistance). La CFE pourrait profiter du large réseau IMA, de son expérience du terrain et de son savoir-faire. La question est d'évaluer le coût de gestion pour la CFE et pour l'adhérent.

Périodes assimilées :

Une période assimilée est une période d'interruption de travail pour cause de maladie, d'invalidité, d'accident du travail. Elle est comptabilisée (en termes de temps) comme une période d'assurance pour l'ouverture et le calcul du droit à la retraite bien que sans versement de cotisations. En France, le financement de ces cotisations est pris en charge par le fonds de solidarité vieillesse. Pour les assurés CFE, traditionnellement les périodes étaient comptabilisées mais comme la CFE ne participe pas à ce fonds, il n'y avait pas de financement prévu pour ces cotisations manquantes.

Or ce financement vient d'être remis en cause ces derniers mois suite à une interrogation de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) auprès des autorités de tutelle car la CNAV doit trouver un système de financement de ces périodes non cotisées mais comptabilisées. Cette remise en cause pourrait porter un large préjudice sur les futurs montants des retraites des personnes touchées par cette mesure. L'attractivité de la CFE serait également diminuée.

Il y a donc un double problème: 1) juridique c'est à dire garantir à l'adhérent CFE le même traitement qu'à tout salarié du régime général, et 2) de financement.

A la CFE, le financement pourrait être assuré par le budget de la commission d'action sanitaire et sociale. Une réflexion est menée pour savoir si CFE peut prendre en charge ces périodes.

Suites données au dossier Obamacare

Après de nombreux échanges concernant la procédure de certification auprès des autorités américaines, il n'a malheureusement pas été possible pour la Caisse de trouver des solutions concernant plusieurs points de divergence législative. Il s'agit, notamment, de l'âge requis de couverture des enfants (26 ans / Obamacare - 20 ans / CFE) et du degré de couverture préventive.

La Caisse examine les possibilités de se rapprocher d'un assureur américain, Wellaway (agréé par les 50 états), ce qui permettrait à ses adhérents de continuer à bénéficier d'une couverture française lors de leurs déplacements en France ou hors des États-Unis.

Suite à une question concernant l'appel d'offre, la Caisse précise qu'il peut y avoir des accords avec plusieurs assureurs, en fonction de l'offre.

Les administrateurs en poste aux États-Unis demandent qu'une lettre d'information soit envoyée aussi rapidement que possible aux 7000 adhérents français (société et individuels) car la période de choix pour le marché des assurances couvertes par Obamacare reprend le 1^{er} janvier 2015.

La Caisse demande, toutefois, d'attendre qu'une proposition soit faite (normalement en janvier) mais les membres du CA n'ont aucune information concernant les tarifs (qui seraient à l'américaine, à la carte en fonction des moyens personnels) de cette assurance.

Contrôle des ressources des affiliés :

Le CA de la CFE aurait souhaité mettre en place un contrôle des ressources des adhérents en troisième catégorie, ce qui concerne environ 19 000 personnes. Ces contrôles pourraient être effectués avec l'aide des consulats en utilisant les structures déjà en place pour la commission des bourses ou CCPAS. Le ministère des affaires étrangères est réticent faute de moyens, ce que nous estimons dommage.

Point de situation sur les étudiants et jeunes en VVT

Il a été constaté une forte diminution des adhésions des jeunes, étudiants et VVT.

Raisons : maintien des droits en Europe pour les étudiants pendant un an, produits packagés offerts par les écoles envoyant leurs étudiants à l'étranger (couverture maladie, rapatriement, logement etc....). Les assurances au 1^{er} euro. La CFE semble ne pas être compétitive. Des administrateurs se sont constitués en groupe de réflexion afin de proposer des solutions à cette hémorragie.

Pour la CFE, l'adhésion des jeunes est une des conditions du rééquilibrage de la pyramide des âges. Cette adhésion est vitale pour la pérennité et l'avenir même de la CFE.

Avis du CA sur les projets de textes

Deux arrêtés étaient soumis au CA :

1. Celui qui fixe la prise en charge de l'état de 1/3 de la cotisation pour la 3e catégorie : il est proposé de maintenir ce tiers comme situé dans le décret. Le ministère verse 498 000 euros au lieu des 1 500 000 votés en loi de finance. Le CA s'est unanimement abstenu en cohérence avec son vote des CA précédents prévoyant une participation de l'état de 50%.

2. Celui qui fixe le taux de prélèvement sur les cotisations d'assurance vieillesse, d'assurance maladie et d'assurance accident du travail pour le financement du budget d'action sanitaire et sociale de la caisse de l'exercice 2015 (hors catégorie aidée). Le taux était fixé à 0.3% des cotisations d'assurance vieillesse et de 0.4% des cotisations d'assurance maladie et accidents du travail. Ce projet d'arrêté a été approuvé par le CA.

Les administrateurs Français du monde-adfe
Isabelle Frej, Stéphanie Héricher, Didier Lachize,
Anne-Marie Maculan, Annie Michel,
Monique Morales, Michelle Mwenetombwe